



## **Avis de la réunion du conseil de Gestion pédagogique du vendredi 15 novembre 2013**

### **Présents**

Laurent Gross, Président du Conseil de gestion pédagogique

### **Membres représentants des professeurs**

France Duez, Philippe De Bruxelles

### **Membre représentant le personnel autre que les professeurs**

Serge Gabet

### **Membre représentant des organisations syndicales**

Michel Boermans (CGSP).

### **Délégué du Gouvernement de la Communauté Wallonie Bruxelles**

Thierry Detienne

### **Membres représentants des étudiants**

Jeanne Cousseau, Théophile Gay-Mazas.

---

Ouverture de la séance vers 12h50

### **Ordre du jour :**

- ⤴ Approbation des PV du 8 novembre 2013.
- ⤴ Désignations
- ⤴ Crédits complémentaires au cursus des candidats extérieurs
- ⤴ Présentation du nouveau décret paysage et de ses implications dans l'organisation de l'école
- ⤴ Divers

### **Approbation du PV du 18 octobre 2013 :**

Le projet de PV est **approuvé par 6 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.**

### **Désignations :**

- Kathy Welkenhuizen : 45 heures conférencier type long en Réalisation et production du cinéma (production) pour suivi des films fiction/doc BA3 RCRTV.
- **Approuvé par 6 voix pour, 0 contre et 2 abstentions**

### **Présentation du nouveau décret paysage et de ses implications dans l'organisation de l'école :**

Le directeur fait un tour d'horizon des principaux aspects concernant l'organisation des études du nouveau décret. La tendance générale est l'individualisation des

parcours qui ne sont plus basés sur la réussite de cursus annuels prédéfinis de 60 crédits imposés et identiques pour tous, mais sur l'acquisition de compétences valorisées sous forme de crédits.

Ces parcours sont « balisés » par des contraintes.

La première année est à contenu fixe et non modulaire, c'est à partir de la seconde année d'étude que l'étudiant a le choix du contenu de sa formation dans certaines limites :

- chaque unité d'enseignement ne peut être suivie que si l'étudiant remplit les conditions de prérequis que l'école a définies.
- certains cours peuvent faire l'objet de corequis, c'est-à-dire que le choix d'un cours est lié à l'obligation d'en suivre d'autres.

À la fin de chaque année académique, celle-ci étant définie comme étant la période d'activité de l'école et s'étalant sur trois quadrimestres, un jury délibère le résultat du parcours de l'étudiant quel que soit le nombre de crédits inclus dans ce parcours. Les crédits d'un cycle d'études (baccalauréat, master) doivent être acquis sur une durée qui ne peut dépasser le double de celle qui est prévue en comptant l'acquisition de 60 crédits par an sans arrêt des études.

Au moment de sa réinscription annuelle, l'étudiant doit néanmoins choisir son parcours et le détail complet des crédits qu'il souhaite acquérir. Un jury doit valider ce choix. Il faut également noter que la notion d'option reste d'application et que l'étudiant doit limiter ses choix aux cours de l'option dans laquelle il est inscrit. Ce nouveau mode de fonctionnement risque de déstructurer l'organisation de notre enseignement, il risque également de supprimer la notion de promotion, de groupe qui avance ensemble dans les études, notion qui actuellement vient renforcer et favoriser le travail collaboratif propre aux métiers auxquels nous formons nos étudiants. Le cinéma, le théâtre et les techniques de communication d'une manière générale sont typiquement des domaines de travail en équipe.

Nous devons donc établir des grilles complètes et exhaustives comprenant tous les prérequis et corequis dans chacune des options et communiquer clairement ces impératifs à chaque étudiant afin que son parcours soit le plus cohérent possible et gérable pour l'école.

Le nouveau système rentrera en application à partir dès l'année académique 2014-15 pour les étudiants rentrants. Les grilles devraient donc être redéfinies et validées par l'ARES avant la rentrée de septembre 2014, et ceci pour les 3 années de cours puisque les candidats étudiants doivent avoir connaissance de l'entièreté du programme au moment de leur inscription...

Ce timing paraît en tous cas pour le moins optimiste et difficilement réalisable en pratique.

### **Crédits complémentaires au cursus des candidats extérieurs suite aux valorisations de crédits:**

Pour les étudiants suivants :

- Valentina Maurel – BA3 RCRTV : 2 crédits en point de vue musical
- Filippo Demarchi – M1 C.120 : 2 crédits en psychologie générale, 1 crédit en philosophie générale, 1 crédit en analyse dramaturgique.
- Juliette Vernerey – BA2 ID : 2 crédits en histoire de la mise en scène, 3 crédits en littérature dramatique, 2 crédits en musique.

Après approbation à l'unanimité du choix de voter en bloc et à main levée, les crédits complémentaires sont **approuvés par 6 voix pour et 2 abstentions.**

## **Divers :**

Le directeur nous fait part du cas d'un étudiant marocain admis en Master 1 RTM orientation son qui ne réussit pas à obtenir son visa malgré des garanties financières sérieuses. Il semble que l'Office des Etrangers ait particulièrement fait traîner le dossier jusqu'à décourager le candidat. Une situation fort semblable empêche une candidate nigérienne, admise en interprétation dramatique, de se présenter aux cours.

Le CGP dans son ensemble déplore cette attitude de l'Office des Etrangers et pointe du doigt la contradiction flagrante entre la mission qui nous est confiée de favoriser le rayonnement de notre vie culturelle et l'attractivité de notre enseignement supérieur à l'étranger et les attitudes peu coopératives de l'Office des Etrangers. Le Directeur interpellera WBCampus.

Il est proposé de voter une motion de soutien à l'action de la direction pour la défense des droits de ces candidats (voir annexe).

Vote pour l'approbation de cette motion : **unanimité.**

La réunion est close vers 14:25 heures.

Laurent Gross  
Directeur

Annexe 1

## **Motion du Conseil de Gestion Pédagogique**

Le CGP de l'Insas s'indigne des difficultés récurrentes rencontrées dans l'attribution de leurs visas par les étudiants étrangers admis à suivre des cursus dans l'école.

Année après année, le traitement réservé à ces demandes apparaît comme volontairement défavorable et avant tout destiné, par des mesures dilatoires, à décourager les candidats.

Ce traitement bafoue le respect élémentaire auquel à droit chaque individu et met en place de manière ouvertement délibérée une stratégie de la mauvaise foi qui amène à l'échec de la demande.

Les membres du CGP se demandent quelle logique il faut voir dans d'une part la sollicitation récurrente du WBI auprès des ESA à participer à des missions économiques à l'étranger pour présenter l'enseignement supérieur de la FWB et la mauvaise volonté manifeste d'accorder les visas nécessaires à ceux qui furent convaincus de la qualité de cet enseignement.

L'Insas a depuis sa fondation tissé des liens profonds et nombreux avec les pays du Maghreb et d'Afrique francophone, participant à la formation des cadres, techniciens et réalisateurs des radios télévisions nationales nées de la décolonisation. Elle a contribué également à la naissance des cinématographies de ses pays. Occupant les anciens bâtiments de la Belgolaise fondée par Léopold II pour son département Audio-visuel et ceux de l'athénée où le premier étudiant congolais poursuivi une scolarité secondaire d'autre part, elle ne peut qu'être très sensible à l'histoire de la colonialisation et aux obligations que l'Etat belge a vis à vis de l'Afrique.

Approuvé au CGP du 15 novembre 2013 à l'unanimité.